

Changement de déclarant / conseiller PEB / architecte

QUEL EST L'OBJET du présent formulaire ?

Notifier le changement de déclarant, conseiller PEB ou architecte.

QUI DOIT NOTIFIER un changement? COMMENT?

Le déclarant notifie tout changement de déclarant, de conseiller PEB ou d'architecte lorsque ce changement intervient avant l'introduction de la déclaration PEB.
(Article 2.2.9 § 2 de l'Ordonnance du 2 mai 2013 portant le Code bruxellois de l'Air, du Climat et de la Maîtrise de l'Energie)

Il envoie le présent formulaire, dûment complété et signé,

- pour les unités PEB neuves ou assimilées ou rénovées lourdement,
 - par courrier, à Bruxelles Environnement à l'adresse suivante :

*Bruxelles Environnement
Division Energie, Air, Climat et Bâtiments Durables
Département Travaux PEB
Site de Tour & Taxis
Avenue du Port 86 C bte 3000
1000 Bruxelles*
 - ou électroniquement à epbdossierpeb@environnement.brussels.
- pour les unités PEB rénovées simplement,
 - à l'autorité ayant délivré le permis d'urbanisme.

CONDITIONS de changement de déclarant :

(Article 2.2.11 § 3 de l'Ordonnance du 2 mai 2013 portant le Code bruxellois de l'Air, du Climat et de la Maîtrise de l'Energie)

- l'acte de vente ou de location prévoit que l'acquéreur ou le locataire est le déclarant;
- un rapport intermédiaire est joint à l'acte de vente, établi par le conseiller PEB ou l'architecte et signé par le vendeur ou bailleur et l'acquéreur ou locataire. Le rapport intermédiaire reprend toutes les mesures qui ont été mises en œuvre ou qui doivent être exécutées pour répondre aux exigences PEB ainsi que le calcul du respect des exigences PEB. Le rapport intermédiaire indiquera aussi la personne chargée de la mise en œuvre des différentes mesures;
- à l'issue des travaux, le vendeur ou bailleur met les informations nécessaires concernant les travaux qu'il a exécutés ou qui ont été exécutés pour son compte à la disposition de l'acquéreur ou du locataire en vue de l'établissement de la déclaration PEB.

Il s'agit d'un changement de:

- Déclarant ☐
Conseiller PEB ☐
Architecte ☐

CADRE 1: DONNÉES ADMINISTRATIVES

A) Données du projet

Rue N° Bte
Commune Code Postal
Référence PEB Mentionnée dans l'accusé de réception de la notification PEB de début des travaux

B) Déclarant PEB initial

(Personne physique ou représentant de la personne morale)

Nom			
Prénom			
Société			
Rue		N°	Bte
Commune		Code Postal	
Téléphone		Fax	
Personne de contact			
E-mail		Téléphone	

C) Nouveau déclarant ☐
Nouveau conseiller PEB ☐
Nouvel architecte ☐

N° d'agrément CPEB ¹			
Société ²			
Numéro d'entreprise ²			
Nom			
Prénom			
Rue		N°	Bte
Commune		Code Postal	
Téléphone		Fax	
Personne de contact			
E-mail		Téléphone	

CADRE 2: SIGNATURES

Nous, soussignés, déclarons et certifions que les renseignements repris dans la présente notification sont exactes et sincères.

Date

Signature du déclarant initial

déclarant ☐
Signature du nouveau conseiller PEB ☐
architecte ☐

¹ Uniquement dans le cas d'un nouveau conseiller PEB

² Uniquement dans le cas d'une personne morale